

**« Sciences Po Aix et la DPSD s'allient pour un partenariat de formation à la sécurité économique de
défense »**

**La sécurité économique appliquée au domaine de la défense
Règles et opportunités pour les acteurs économiques.**

La sécurité économique appliquée au domaine de la défense s'inscrit dans le cadre de la politique publique d'intelligence économique telle qu'elle est définie au plus haut niveau de l'Etat.

Ainsi, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence (IEP ou Sciences Po Aix) et la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) <http://www.defense.gouv.fr/dpsd/la-dpsd> ont décidé d'unir leurs énergies pour proposer aux acteurs publics et privés de la vie économique une formation innovante et unique adaptée à leurs besoins dans le domaine de la sécurité économique appliquée aux marchés de la défense. (Formation éligible au DIF)

Le début des sessions d'enseignement est prévu à compter de février 2012 sur Aix en Provence ou sur Paris.

Objectif :

Cette formation donne les clés de compréhension indispensables à tout organisme qui, dans le respect des règles touchant au **secret de la défense nationale**, souhaite :

- entrer en relation contractuelle avec la Défense
- garantir la protection de son patrimoine scientifique et technique
- exporter des produits sensibles dans les conditions optimales.

Elle permettra aux stagiaires de maîtriser le périmètre « défense » de la sécurité économique pour, ensuite, valoriser les démarches ultérieures de son organisation dans ce domaine.

Programme :

Le programme de cette formation (répartie sur 20 journées à raison de 2 jours consécutifs par mois pendant 10 mois) est établi en liaison avec la Direction générale de l'armement (DGA).

Il est dispensé par des universitaires et des professionnels sélectionnés par Sciences Po Aix et la DPSD pour leur maîtrise des domaines enseignés. Il donnera lieu à la remise d'un certificat IEP.

Dans ses grandes lignes :

- I. Introduction
 - a. Acteurs du MINDEF en sécurité économique,
 - b. Grands enjeux économiques liés à la défense,
 - c. Généralités sur la Base industrielle technologique de défense (BITD).
- II. Travailler avec la défense
 - a. Programme d'armement,
 - b. Secret de la défense,
 - c. Patrimoine scientifique et technique,
 - d. Conseils et contrôles,
 - e. Place de la DGA.
- III. Sécurité économique à l'international
 - a. Règles générales du commerce international,
 - b. Marché mondial de la défense (armement et service)
 - c. Commerce de matériel de guerre,
 - d. Procédures douanières,
 - e. Biens à double usage.
- IV. Aspects juridiques
 - a. Responsabilité juridique de l'entreprise et de ses dirigeants,
 - b. Secret des affaires,
 - c. Entreprise face au droit international,
 - d. Corruption internationale, blanchiment.
- V. Bonne pratiques organisationnelles

- a. Grille d'auto-évaluation des vulnérabilités,
 - b. Place de l'officier de sécurité dans l'entreprise,
 - c. Gestion de l'information classifiée et sensible,
 - d. Cas concret sur l'exportation.
- VI. La SSI de défense
- a. Aspects juridiques (CNIL, charte de responsabilité...)
 - b. Protection des informations classifiées,
 - c. Grille de vulnérabilité en SSI,
 - d. Démonstrations.
- VII. IE et défense
- a. Généralités,
 - b. Panorama des menaces pesant sur l'industrie de défense,
 - c. La défense dans la politique d'IE,
 - d. Soutien aux entreprises par l'Etat,
 - e. Pôles de compétitivité,
 - f. Contrôle des investissements étrangers.
- VIII. Les parties prenantes civiles
- a. Instances nationales,
 - b. Délégation interministérielle de l'IE (D2IE),
 - c. Ministère de l'intérieur,
 - d. Ministères économiques et financiers,
 - e. Autres ministères,
 - f. Préfets.
- IX. Visites (en option)
- a. Entreprises et sites liés à la défense, CCI.

Sélection des stagiaires : le comité de pilotage IEP-DPSD mis en place pour l'organisation de cette formation validera les demandes d'inscription après analyse des informations fournies par les candidats eux-mêmes lors du dépôt de dossier, dont CV et lettre de motivation.

Modalités:

- La nouvelle formation est éligible au Droit Individuel à la Formation (DIF).
- L'inscription d'un candidat donne lieu à une « convention de formation ». C'est le service de la Formation Continue de l'IEP qui, en liaison avec l'entreprise, assure le suivi du dossier administratif.
- Son coût est de 4800€ (inscription individuelle, prise en charge par l'entreprise ou par un organisme de formation).

Demande de dossier, renseignement :

Pour toute demande de dossier de candidature ou de renseignement, une adresse :

- Par mail, à :
formation.continue@sciencespo-aix.fr
- Par courrier, à l'adresse :
Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
Formation Continue
25 rue Gaston de Saporta
13625 Aix en Provence Cedex1
